

Tract-ctions

L'information syndicale de la Traction AURA

Disparition de la Traction à la SNCF !!!

Le virus COVID-19 nous a permis de mettre en lumière l'inexistence de la filière traction au sein de notre entreprise. Depuis longtemps nous voyons les gestionnaires prendre le pas sur les grands métiers de la SNCF, les divisant pour les regrouper dans des ensembles économiques, nommé « activités ». Cette organisation nouvelle n'a pas effacé les directions, dont la direction traction, mais les a vidés de sa substance, laissant dans cette coquille vide des cadres pétrifiés par leur déchéance, vouant un culte à une puissance passée. Pour ne pas sombrer, se débâtant comme des diables, ils se sont acharnés à produire des papiers, des notes, des directives creuses d'effets, mais peuvent-ils faire autre chose face à la toute puissance des activités qui dictent leurs lois sans partage et sans vision sécuritaire ?

Voyant cette incurie, SUD -Rail a décidé sur la région TER AURA SNCF, d'imposer la réalité de notre métier, d'expliquer pourquoi nous devons suivre des journées tracées, et que celle-ci devait reprendre le moindre détail, afin d'éviter d'une part une charge mentale supplémentaire qui est déjà importante dans notre travail et d'autre part pouvoir lors du départ du train nous permettre d'avoir l'esprit libre pour la circulation du train.

Donc pendant de longues heures de réunion, face au dirigeant d'activité RH SNCF régional N° 2 en AURA, face au dirigeant d'activité voyageur, et devant notre ancienne directrice de l'ETRA, nous n'avons pas cessé de marteler que les temps de désinfection cabine doivent être tracés avant chaque train, évolution, et manœuvre. Que la direction doit tracer des journées avec un temps suffisant entre circulations afin d'anticiper les retards prévisibles du fait de la distanciation sociale. Pouvons-nous être entendus, par des gestionnaires ? Non, bien sûr que non ! nous avons même entendu d'un de nos dirigeants qu'« il fallait laisser de la latitude aux ADC dans leur mission » surtout lorsqu'il s'agit de sécurité du personnel.

Lorsque la direction n'organise pas le travail, en intégrant toutes les phases, elle met de fait son salarié devant des injonctions contradictoires, qui devra arbitrer en fonction de sa personnalité, de son rapport au virus, de sa résistance à la pression induite, et sans parler des dangers que cela peut entraîner dans la sécurité des circulations.



TER AURA

Est-ce que cette « latitude » n'est réservé qu'à la protection des travailleurs, ou peut-elle être transposé à d'autre phase de notre travail ? Exemple, entre partir à l'heure et faire une Préparation courante ? Où faire une évolution après un retard du train et laisser tout sur place pour rentrer chez nous ?

À l'écoute de ce discours, et dans l'attente que l'inspecteur du travail statue sur la négligence de la direction, la délégation SUD-Rail pose une DCI pour essayer de retrouver un peu de fibre traction, afin que les principes de base soient entendus et recouverts.

Nous ne pensons pas spolier la suite du tract en vous disant dès maintenant que le même discours était récité par nos dirigeants de la DDL Krono, mais sans être des voyantes extralucides, l'ensemble des dirigeants des DDL doivent tenir ces propos.

Aux exigences de protections des ADC que nous avons formulées, nous vous livrons les réponses de ceux qui sont censés diriger et organiser la protection des travailleurs et des circulations.

- La garantie que les parcours en voiture soient en EV loc ou en TAXI.
 - ⇒ Si cela n'entrave pas la production et si cela n'a pas de coût supplémentaire.
- Que les temps de nettoyage cabine soient pris en compte dans les journées de service pour les trains, les évolutions et à chaque fois que le poste de conduite est utilisé.
 - ⇒ Il faut laisser la latitude à l'ADC de prendre le temps de désinfecter sa cabine sans bouger l'organisation des journées de service.
- La suppression des RHR et des coupures.
 - ⇒ Dans la mesure où cela n'entraîne pas de coût ou de suppression de train, sinon non.
- La suppression du demi-tour Paris.
 - ⇒ Nous assumerons la charge demandée.
- Le calcul des temps forfaitaires des journées de service.
 - ⇒ Oui, nous respecterons la réglementation.
- Le maintien de l'acquisition des RM et CA pour les agents en chômage partiel et ceux en garde d'enfant.
 - ⇒ Au premier mai, la garde pour enfant décidé par l'état n'existe plus, du coup les agents sont en chômage partiel (JB), nous avons maintenu le code garde d'enfant pour continuer à ne pas solliciter les agents dans cette situation. De ce fait les RM et CA sont crédités normalement.
 - ⇒ Avant le premier mai, il n'a pas été opéré de changement pour les CA et RM/RU, seuls les RQ, attribués pour les réservistes, seront touchés pour ceux qui étaient en garde d'enfant ou en arrêt pour personnes vulnérables. Mais les tractionnaires ne sont pas concernés.

SUD-Rail déplore qu'il n'y ait pas eu une prise de conscience de nos cadres dirigeants sur les dangers de ne pas reprendre en conception le temps nécessaire pour la désinfection de notre poste de travail. Nous demandons, face au manquement de notre direction, d'appliquer la consigne syndicale afin que nous puissions nous protéger contre la contamination au COVID-19.

SUD-Rail soutiendra tout agent qui se sentant en danger ferait usage de son droit de retrait.